



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 6/2013 CONCERNANT L'ARRETE
D'IMPOSITION 2014

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, MM. et Mme Jonathan ZOSSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, Sylvie MORET, Raphaël MOGNETTI, membres, et M. Laurent BESSO, rapporteur, s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 afin d'étudier le préavis municipal n° 6/2013.

M. Francis LIARD, Syndic, M. Marc MORANDI vice-syndic, Mme Carole BETTEMS et M. Marc HASLER, Municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions de ses membres.

La Commission a pris connaissance avec intérêt de l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité prévoyant notamment de relever le taux d'impôt communal de 2 %. Elle a entendu le Syndic présenter les projets d'investissement de la Commune notamment en ce qui concerne le « Vieux-Collège » et sa rénovation portés au budget pour un montant de CHF 2'000'000.00 ainsi que de la constitution d'un fonds pour acquisitions futures de CHF 2'500'000.00.

Les membres présents de la Municipalité ont répondu à satisfaction de la Commission aux diverses questions concernant les budgets qui leur avaient été soumis en particulier le plan d'investissement pour la période 2014-2016, le bilan en Rionzier et le bilan provisoire du collège.

La Commission salue l'engagement de la Municipalité pour préparer l'avenir. Toutefois, il apparaît à la Commission que les objets, notamment le fonds d'investissements futurs comporte trop d'imprécisions quant à l'utilisation projetée des fonds. Ce manque de précisions est également constaté pour le montant de travaux de rénovation du collège pour lequel le concours n'est pas encore lancé et, par conséquent, les coûts pas encore déterminés.

Dès lors, la constitution de provisions pour ces dépenses paraît prématurée. Il apparaît également que la hausse d'impôt souhaitée soit, en faisant une projection grossière, un montant global d'environ de CHF 136'000.00 par an de recettes complémentaires pour la Commune ne soit pas décisive pour permettre à la Municipalité de poursuivre son mandat.

Dès lors, la Commission, après en avoir longuement débattu, propose de s'en tenir au statu quo, de ne pas modifier le taux d'imposition communal et vous propose donc le rejet de ce préavis.

.....

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

